

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION *Animation Territoriale* DU CNIG DU 10/12/2014

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 10/12/2014.

Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude « 10 ans de géomatique en PACA »,
2. Présentation de la « Base Adresses Nationale (BAN), une collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile »,
3. Etat des lieux de l'étude « impact économique d'une IDG en région »,
4. Point « CPER et réforme territoriale » avec tour de table des participants,
5. Appels à participation.

Documents joints :

- Les présentations des points 1, 2 et 3.

Prochaine réunion de la commission : le jeudi **31 mars 2015 de 14h30 à 17h00** en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Philippe Mussi (Conseiller régional PACA), Président Cédric Ansard (GéoPicardie) Christian Quest (ETALAB) Christine Archias (CRIGE-PACA) Christine Artico (Région PACA) Frédéric Brönnimann (CFDT) Jean-Marc Steinmetz (DGFIP) Laurent Pigache (SIG LR) Linda Hadjadji (La Poste) Marc Leobet (MEDDE/CGDD/DRI/MIG) Michel Segard (IGN) Olivier Floret (GIP RECIA GeoCentre) Pascal Lory IGN (Appui CNIG)	Patrick Bezard-Falgas (OGE) Pauline Dumontet (GéoBourgogne) Philippe Heroguer (EPF PPIGE) Pierre Pezziardi (SGMAP) Pierre Thomas (CGT) Pierre Vergez (Appui CNIG) Vincent Deshoux (Géopal) Yves Riallant (Afigéo) <u>En audioconférence :</u> Carole Lecomte (Géo-Normandie) Claire-Marie Cavaco (région Basse Normandie) Guillaume Ryckelynck (région Alsace) Amandine Hamm (région Lorraine)
Personnes à informer : CNIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	05/01/2015	Les participants.	Commission Animation Territoriale.
Validation	15/01/2015	P.Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

1. Présentation de l'étude « 10 ans de géomatique en PACA »

Par Christine Archias du CRIGE PACA

Voir présentation en PJ, et le rapport sur :

<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/12/Evaluation-du-CRIGE-Rapport-final-12-11-2014.pdf>

Après dix ans d'existence, en perspective du nouveau CPER et pour tenir compte de l'évolution du paysage géomatique, le CRIGE PACA a lancé une évaluation de 10 ans de politique géomatique régionale. A la fois rétrospective et prospective, l'étude (confiée au Cabinet EDATER) dresse le bilan des réalisations, analyse les difficultés rencontrées et les facteurs de succès, réinterroge la pertinence stratégique et opérationnelle de la politique face aux besoins actuels et futurs et apporte des éléments pour la définition d'une nouvelle politique pour les années qui viennent. Cette étude reposait sur les 4 questions évaluatives suivantes :

- L'accès aux données socle s'est-il trouvé favorisé ?
- Y-a-t-il eu conception et diffusion de données métier ?
- Cela a-t-il permis de développer de nouveaux usages ?
- Les objectifs étaient-ils adaptés aux besoins ?

En conclusion, c'est l'arbre des objectifs qui doit être reconstruit entièrement, ce qui est d'ailleurs confirmé par d'autres structures (PPIGE).

Réponses aux questions :

- Cette étude est mutualisable à d'autres régions pour une partie, par exemple sur les arguments qui concernent l'inscription dans l'économie de l'innovation.
- Les élus participent aux travaux de l'infrastructure régionale de l'information géographique. Sans leur implication, une plateforme n'aurait aucune chance de survie.

Remarque :

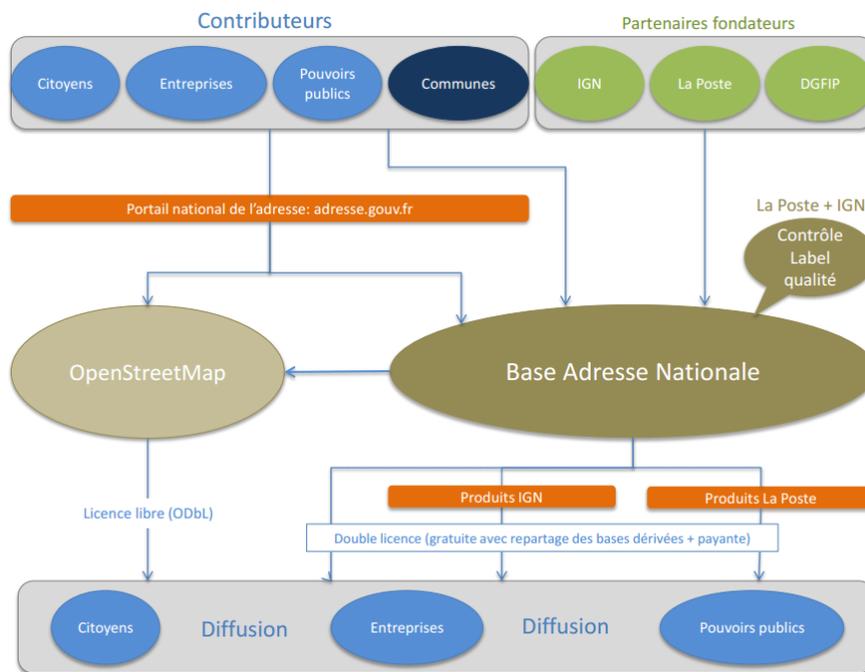
- Il ne faudrait pas être piloté uniquement par des indicateurs de moyens, qui livrent des quantités et ignorent les véritables gisements de valeur. Un exemple est donné sur les délais des réponses apportées aux demandes de « permis de construire », le sujet est plutôt assimilé comme étant un « irritant » et son impact n'est explicité par aucun indicateur, ce qui est regrettable.
- Suite à l'accès au plus grand nombre, deux catégories d'internautes sont en contact direct avec les données. Il faut donc tenir compte des 2 vitesses d'accès : une qui interroge la complexité des données pour les professionnels (dits « petits doigts ») et une qui se doit d'être simple pour les néophytes (dits « gros doigts »).

2. Présentation de la « Base Adresses Nationale (BAN), une collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile »

Par Michel Segard Directeur des programmes civils de l'IGN.

Depuis le 14 novembre 2014, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), La Poste, l'Administrateur Général des Données et la mission Etalab du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), ainsi que l'association OpenStreetMap France se sont associés pour constituer ensemble une Base Adresses Nationale (BAN), inaugurant ainsi un modèle innovant de collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile pour la constitution d'un référentiel clé pour l'économie et la société.

Une telle base nationale des adresses, qui consiste à associer à chaque adresse recensée sur le territoire français des coordonnées géographiques, est une infrastructure clé pour l'économie, la société et le service public. C'est pourquoi ce partenariat a vocation à s'étendre progressivement à tous les acteurs de l'adresse.



La Base Adresse Nationale (BAN) sera notamment constituée à partir de la base adresse commune de La Poste, de l'IGN et de la DGFIP (25 millions d'adresses), puis enrichie par les données produites par les administrations et nourrie des contributions citoyennes.

Un nouveau guichet ouvert (accessible à une adresse de type « data.gouv.fr »), permettra aux citoyens et aux entreprises de contribuer et d'utiliser cette base, il viendra compléter la démarche entre autorités. L'IGN et La Poste, co-fondateurs de cette démarche, proposeront par ailleurs une certification qui renforcera la qualité de cette infrastructure clé, au bénéfice de tous.

Le fruit de ces collaborations sera disponible selon un double modèle de licence : gratuite en repartage et tarifée sans repartage. Bien commun essentiel et accessible à tous, la Base Adresse Nationale sera disponible gratuitement en licence de repartage, c'est à dire imposant aux ré-utilisateurs d'y contribuer.

Les versions millésimées payantes de l'IGN et de La Poste, régulièrement actualisées, continueront à offrir aux acteurs qui le souhaitent la protection des données qualifiantes associées à des adresses, la confidentialité et la sécurité juridique.

A l'occasion, une gouvernance collégiale présidée par l'Administrateur Général des Données est créée autour des parties prenantes et du Conseil National de l'Information Géographique.

Le nouveau mode de collaboration et le principe de double licence ont vocation à s'étendre à d'autres infrastructures clés, tels que la constitution d'un référentiel relatif aux établissements recevant du public.

Un «BAN Tour» est organisé en région pour présenter aux acteurs des territoires les possibilités qu'ouvre cette alliance et co-construire la plateforme BAN. Son progrès est salué par les territoires, qui sont tous volontaires pour tester les premiers résultats.

Commentaires :

- Le contrôle qualité sera assuré par La Poste et l'IGN.
- Le 30 mars 2015 : Les premiers résultats concrets sont attendus avec une première version, des délais d'accès et des tarifs disponibles.
- La double licence ODBL/Classique semble être le nouvel outil attendu pour la diffusion internet de l'information géographique : elle permet de satisfaire gratuitement une part de la cible tout en s'adaptant aux entreprises qui ne souhaitent pas partager leurs améliorations de la base comme les bases dérivées (caractéristique de la licence ODBL), alors qu'une licence classique répond exactement à leurs besoins.
- Les plateformes régionales seront mises une nouvelle fois à contribution pour des tests.

Réponses aux questions :

- L'Etat va assurer la maîtrise d'ouvrage.
- En Europe, une « BAN » similaire existe au Danemark depuis 12 ans, ainsi qu'aux Pays-Bas. Les retours sur investissement sont affichés comme étant importants (plus de 20 fois la somme engagée) et ils s'incrémentent chaque année. Le contexte français semble pouvoir en profiter de façon similaire.
- Certains acteurs sont encore attendus dans la structure nationale de la BAN :
 - les gestionnaires de réseaux qui possèdent des données précises et voient la directive INSPIRE à l'horizon,
 - l'INSEE.
- Les sujets liés à la CNIL sont réglés depuis mars 2012 : la diffusion de l'adresse ne pose plus aucun problème de protection de données personnelles.
- Quelle est la valeur ajoutée d'OSM ?
 - OSM a comblé un vide : il y avait une attente, OSM a accéléré la mise en place de la BAN.
 - OSM est un projet qui apporte de nouveaux éléments collectés, croise les informations et permet de renvoyer des erreurs (ex : avec le cadastre).
 - OSM est comme un « échangeur », qui apporte de la culture « web » à l'IG et élargit l'audience de l'IG au large public de la toile internet.

- OSM apporte le potentiel du grand nombre, qui permet d'envisager la complétude du projet, alors que même avec 10 fois plus de personnel, l'administration ne pouvait l'espérer.
- L'homogénéité et la qualité garantis par les services publics ne sont pas remis en question car des circuits nouveaux vont être construits pour y parvenir.

3. Etat des lieux de l'étude « impact économique d'une IDG en région »

Par Laurent Pigache de SIGLR

Voir présentation en PJ.

L'objectif de l'étude est de mesurer l'impact régional de l'IDG (Infrastructure de Données Géographiques) SIG-LR alimentée pour le volet télédétection par l'IDS GEOSUD. L'impact porte à la fois sur le développement économique mais aussi sur l'efficacité de l'action publique. Elle vient compléter une étude déjà menée au sein de l'EQUIPEX GEOSUD (WP 3.4.) sur l'élaboration d'un protocole de suivi longitudinal de l'EQUIPEX et de son impact. L'étude comprend un volet recherche, un volet opérationnel et un volet diffusion / transfert :

- Composante recherche : analyse bibliographique (littérature scientifique, littérature grise) sur la mesure de l'impact des IDG / IDS, mise au point et test d'un protocole de mesure, participation à l'interprétation des résultats d'enquête.
- Composante opérationnelle : identification des catégories d'utilisateurs, réalisation d'enquêtes suivant le protocole mis au point, traitement des données.
- Composante transfert : diffusion des résultats (communication scientifique, rapport d'étude, transfert vers le CNIG et l'AFIGEO), définition de l'accompagnement Afigéo pour la dissémination vers d'autres IDGs, support d'argumentation pour la pérennisation des IDGs régionales et de l'IDS GEOSUD.

Une restitution des résultats est prévue 6 mois après le commencement de l'enquête qui débute avec 2015.

4. Point « CPER et réforme territoriale » avec tour de table des participants

Alsace :

« Réforme territoriale : Fusion des 3 régions Alsace, Lorraine, CA ... L'année 2015 sera essentiellement politique avec les élections en novembre 2015 qui constitueront le point de départ de la mise en œuvre commune des compétences et de l'organisation. Pas de consigne à ce stade en direction des agents.

CPER : à priori, le montant annoncé de 200 000 € de FNADT Alsace est maintenu. Pas d'informations complémentaires sur les contributions des partenaires à ce stade. Un protocole d'accord du CPER devrait être signé pour l'Alsace en janvier 2015 avant la signature définitive du contrat prévue au premier semestre à priori... »

La thèse sur l'impact économique a été proposée à Strasbourg pour la rentrée universitaire 2015. Alsace et SIGLR vont rentrer en contact sur ce point.

SIGLR :

- Budget en baisse : 900 000 € Etat-Région,
- 200 000 € sont inscrit au CPER pour les 6 ans,
- Prises de contact avec Midi-Pyrénées.

Normandie :

On se dirige vers une mutualisation de plateforme entre Basse et Haute Normandie. En Basse Normandie, 200 000 € de CPER Etat sont inscrits sur le volet numérique et la création de briques de services. Une dotation identique est prévue pour la Haute Normandie.

Lorraine :

300 000 € sont prévus pour l'information géographique sur le volet numérique.

PACA :

CPER : 300 000 € de l'Etat ciblés sur la plateforme de l'information géographique, et avec la possibilité de gérer sur 2 au lieu de 6 ans la reconversion de la plateforme.

Centre :

Fin annoncée de la plateforme : décision le 15 décembre. Le financement prévu était de 80 000 € Région pour 2015, rien de l'Etat membre du GIP.

Picardie :

- Futur de la région compromis par la réforme territoriale. Une synergie est à trouver avec PPIGE du Nord-Pas-de-Calais, car un fonctionnement sur 2 réseaux d'acteurs serait efficace.
- CPER : 200 000 € sur 6 ans, régions : 100 000 € sur 6 ans, Etat 100 000 € sur 3 ans sur un volet territorial, plutôt que le numérique.

Nord-Pas-de-Calais :

- CPER 200 000 € sur 6 ans, Il manque un portage politique.

Bourgogne :

- CPER 420 000 € par l'Etat pour 6 ans
- Prise de contact avec le SGAR de Franche-Comté.

Pays de Loire :

- Etat : 300 000 € sur 3 ans,
- Région : 125 000 € sur 2015.

5. Appels à participation :

- Il est demandé aux plates-formes de participer aux tests sur des flux WFS pour échanger des données dans le cadre du futur Géoportail de l'urbanisme (contacter Neil Guion d'IGN Conseil). Un exposé de ces flux a été fait en Commission Données du CNIG, le 10 décembre matin.
- EUROGI (Association regroupant toutes les associations de type « Afigéo » au niveau européen) va produire un « *position paper* » sur le sujet : l'information géographique au service du développement urbain et régional. Ce « *position paper* » sera présenté lors de la conférence INSPIRE de mai 2015. Pascal Lory sollicite les plates-formes régionales afin qu'elles apportent leurs contributions sur le sujet.